



Le Centre jeunesse du
Saguenay-Lac-Saint-Jean

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

BILAN DES DPJ -DP 2010

La négligence, faites-lui face

Saguenay, le 20 septembre 2010 - Pour une septième année consécutive, les DPJ du Québec dressent le portrait de la situation des enfants et des adolescents du Québec en publiant son bilan annuel. Encore une fois, les DPJ constatent une augmentation de signalements : 70 716 situations d'enfants ont été signalées, soit 1000 de plus que l'année précédente. Les principaux motifs de signalement que sont la négligence et le risque sérieux de négligence représentent 38 % des signalements retenus. C'est la raison pour laquelle le thème « *La négligence, faites-lui face* » a été retenu.

Le bilan des DPJ 2009-2010 explique la négligence et ses impacts majeurs sur le développement des enfants. La négligence peut entraîner chez l'enfant des retards aux plans physique, cognitif, affectif ou social et différents problèmes de développement, par exemple des problèmes d'apprentissage, un retard de langage, une faible estime de soi et des difficultés dans sa capacité d'attachement. Les effets de la négligence peuvent être permanents.

La négligence, ce n'est pas ce qu'on fait à un enfant, c'est ce qu'on ne lui fait pas. La négligence, c'est lorsqu'une personne ne pose pas les gestes nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux d'un enfant. De là l'importance de lui faire face et d'offrir à l'enfant et à sa famille toute l'aide et les services dont ils ont besoin, le plus tôt possible.

À l'aide de vignettes, le bilan illustre des situations de famille dans lesquelles les DPJ ont été appelés à intervenir à la suite d'un signalement de négligence ou de risque sérieux de négligence. Pour certains enfants, l'aide apportée a pu mettre fin à la situation compromettant leur sécurité ou leur développement et ils sont demeurés dans leur famille. Pour d'autres, le choix d'un autre projet de vie leur permettra de grandir et de se développer dans un milieu de vie stable et permanent auprès de personne en mesure de répondre à leurs besoins.

Tous les pays occidentaux constatent que la négligence est le motif de signalement le plus répandu. Le Québec ne fait pas exception. Cloé, Samuel, Camille, Jacinthe et les autres sont parmi les 11 656 enfants négligés pour qui les DPJ du Québec ont retenu le signalement en 2010 pour les motifs négligence ou risque sérieux de négligence. Ces enfants peuvent être votre voisin, votre neveu ou votre élève.

La négligence a longtemps été considérée comme un problème privé ou une fatalité associée à la misère des pauvres d'une société et non comme un véritable problème qui nous concerne tous. Faire face à la négligence, c'est d'abord reconnaître cette réalité, puis exercer de l'influence en exigeant des changements pour ces enfants et en agissant sur les déterminants sociaux tels que la pauvreté et l'employabilité.

La négligence touche particulièrement les enfants âgés de 0 et 11 ans. Plus ses effets sont traités tôt, moins les séquelles seront néfastes. Bien que le parent soit le premier responsable de son enfant, tous les adultes entourant l'enfant doivent aussi contribuer à sa protection et à son bien-être. Les DPJ, ne pouvant agir seuls, lancent un appel à la responsabilité collective en demandant de venir en aide aux parents nécessitant du répit, du soutien et de l'entraide plutôt que de l'exclusion, du mépris et de l'indifférence.

Les DPJ maintiennent la nécessité d'agir en mettant l'enfant au cœur des priorités de notre société.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour une première fois depuis plusieurs années, on assiste à une stabilisation du nombre de signalements. Rappelons-nous avoir observé une augmentation constante totalisant jusqu'à 45,92% depuis 2003.

Comme partout ailleurs, c'est la problématique de la négligence faite aux enfants qui représente le plus fort pourcentage des signalements retenus. Les situations qui sont rapportées au DPJ du Saguenay-Lac-Saint-Jean concernent la négligence une fois sur deux, soit dans 51,8 % des cas.

Pour répondre à ces situations, le partenariat avec les CSSS et les organismes communautaires est essentiel pour apporter l'aide requise. Protéger nos enfants est une responsabilité collective. C'est ensemble que nous pouvons faire face à la négligence.

Pour consulter le bilan des DPJ 2010-2011 :
www.acjq.qc.ca

-30-

Source : Association des centres jeunesse du Québec
Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Pour une entrevue avec Mme Danielle Tremblay DPJ-DP
du Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou pour tout renseignement :

Brigitte Savaria, 418 549-4853, poste 3116
Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean